L'horrible infanticide du Cateau jugé aux Assises du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Des témoignages établissent que Louché n'avait pas, à l'égard de son enfant, l'attitude d'un père : il apparaît qu'il fut, par menaces et abus d'autorité, l'instigateur du crime, la mère ayant, de propos prémédité, supprimé son enfant afin de pouvoir reprendre la vie commune avec son mari, qui ne pouvait tolérer la présence du petit garçon

Contre toute évidence, Louché, qui nie sa culpabilité, soutient qu'il ignorait le sort qui avait été fait au malheureux bébé.

Les inculpés n'ont pas d'antécédents judiciaires, mais les renseignements fournis sur la femme Louché sont médiocres, et ceux dont son mari fait l'objet, sont mauvais.

La femme Louché, examinée au point de vue mental, apparaît responsable de ses actes.

L'INTERROGATOIRE

La femme Louché s'exprime avec un accent de sincérité qui frappe. Elle parle avec beaucoup de volubilité et ne néglige point les détails.

Tout de suite, elle déclare que son mari lui menait la vie dure, ainsi qu'à leur enfant. Puis, un beau jour, il la mit brutalement à la porte.

— Votre mari vous reprochait d'avoir volé du beurre, lui dit le président Miraude.

— Ce ne pouvait être le vrai motif, car il ignorait ce détail.

— Vous entendez, Louché.

S'il entend. L'accusé bondit et avec de grands gestes énumère d'autres méfaits.

— Monsieur le Président, elle a volé du beurre, un paquet de tabac, un sac à main et une paire de bottines.

— Est-ce vrai ?

Et Louise Guédet, les yeux à terre, incline la tête en signe d'acquiescement.

Emphatique, Louché conclut :

— Comme j'étais un brave homme, je n'ai pas voulu rester avec...

Un brave homme... un brave homme, nous verrons cela.

— En outre, votre mari vous accuse de l'avoir trompé.

— Oh ! çà c'est faux, s'exclame l'accusée.

— Il vous a chassée au mois de mars ?

— Oui, il était rentré saoûl à 9 heures du soir ; il se trouvait en compagnie de deux amis. En m'apercevant, il s'est précipité vers moi et sortant un couteau m'a dit : « Si dans dix minutes tu n'es pas partie, je te l'enfonce dans le corps ». Alors, je suis partie.

Et l'on arrive aux brutalités qu'exerçait, aux dires de la femme, Camille Louché sur elle et son enfant.

— C'est le petit qui provoquait sa colère. Quand j'étais seule, il m'accueillait convenablement, mais lorsque l'enfant était avec moi, il nous frappait tous les deux.

— Ce n'est pas vrai, j'aimais mon enfant, déclare Louché, et si j'ai dit à ma femme de partir, c'est parce qu'elle parlait de divorcer.

— Pourtant, souligne le président, des témoins ont déclaré et déclareront tout à l'heure, que votre femme est venue maintes fois pour vous demander de la recevoir. Ils déclarent encore que vous exerciez des violences sur elle et sur le petit.

— Quand elle venait, je n'était généralement pas là. Je couchais chez ma mère.

Le président, s'adressant à la femme Louché, lui demande :

— Que vous disait-il quand vous lui demandiez de vous reprendre ?

— Toi, je veux bien que tu reviennes, mais je ne veux pas de l'enfant !

Louché nie la chose. Comme il nie les coups, comme il nie aussi être resté étranger au drame.

— Si j'avais connu ses intentions, je l'aurais empêché !

Louise Guédet raconte ensuite que le 10 il voulu l'asphyxier elle et son enfant.

Dans ce passage de l'interrogatoire, il y a un point obscur que le président tente d'éclaircir sans y parvenir.

L'avant-veille du crime, les volets de la maison qu'habitaient les époux Louché étaient fermés. Ils le sont restés pendant deux jours. Et des voisins ont entendu les gémissements d'un enfant.

La femme Louché prétend qu'elle avait été enfermée avec le petit dans la maison par son mari.

— Vous aurlez pu vous délivrer facilement, cependant

L'accusée ne répond pas.

Le président voudrait savoir si déjà le triste sort du pauvre bambin n'avait pas été décidé alors. Mais c'est peine perdue. Louché déclare n'avoir pas vu sa femme pendant plusieurs jours.

— Elle est venue me trouver au jardin la veille du drame et m'a demandé de la reprendre. Je lui ai répondu : « Reviens demain chercher la réponse ».

Le lendemain, elle est revenue et m'a dit : « Le petit ne sera pas là ».

J'ai pensé qu'elle l'avait remis en pension.

Maintenant le président arrive au drame.

— Qu'avez-vous fait ? demande-t-il à la femme Louché.

Au souvenir de l'horrible chose, l'accusée, une fois encore, baisse la tête et ne répond pas.

— A quelle heure avez-vous quitté votre mari ?

— A 3 heures 1/2.

— Et puis ?

— Je suis allée sur le pont à Cappelle...

Un moment d'hésitation et la femme Louché dit très bas :

— ...Je l'ai jeté.

— Tout à l'heure vous avez dit que vous aimiez votre enfant.

— Oui, je l'aimais.

— Est-ce qu'une mère qui aime son enfant le jette à l'eau ? C'est odieux.

— ...

— Vous rendez-vous compte de l'acte abominable que vous avez commis.

— ...

Après le crime, vous êtes rentrée chez votre mari. Lui avez-vous raconté ce que vous aviez fait ?

— Je ne lui ai dit que le lendemain.

M. Mirande évoque alors la réconciliation des époux Louché, que l'on vit dès ce moment très unis et fréquentant les bals, les cinémas et les cabarets.

— Dans ces conditions, il est bien difficile de faire admettre que vous aimiez votre enfant.

— Ensuite, pourquoi vous rendiez-vous souvent le long de la rivière ? Dans la crainte peut-être qu'elle ne livrât votre criminel secret ?

— ...

C'est au tour de Louché, maintenant.

— Vous n'aimiez pas votre enfant.

— Si, M. le président.

— Vous l'aimiez tant que vous le brutalisiez, que vous l'obligiez à coucher par terre.

— Non, il couchait dans son berceau.

— Ce n'est pas vrai, s'écrie la femme Louché, son berceau n'était pas là.

Et l'accusé, dont on sent la mauvaise foi de vouloir encore accabler sa femme, qui vient d'avoir ce mouvement de révolte :

— C'est moi qui lavais le linge de l'enfant et le mien. Ma femme ne faisait rien.

Cette affirmation fait sourire.

Et nous voici à l'audition des témoins.

LES DÉPOSITIONS

Seize témoins. Parmi eux, il n'en est pas un qui soit favorable à Louché.

Après les témoignages des docteurs Monier, qui examina la femme Louché au point de vue mental, et Timal, qui fit l'autopsie du cadavre du malheureux enfant, M. Lefebvre, inspecteur de la brigade mobile, fait le récit de l'enquête qu'il a menée.

Cette enquête, basée sur ce que les voisins et les gens du Cateau qui approchaient les époux Louché, résume en somme tous les témoignages.

C'est la relation des sévices que le misérable Louché exerçait sur sa femme et surtout sur la pauvre petite innocente victime.

C'est aussi l'attestation de l'empire que l'accusé avait sur son épouse, et du rôle certain qu'il a joué dans l'odieuse tragédie.

Mmes Laruelle, Lambert, Monier, Valet viennent confirmer cette déposition et fournissent des détails accablants.

MM. Lambert, Lemaire, Louis et Albert Bristin, Soufflet, Pilars, Bidot se succèdent ensuite et parlent dans le même sens.

Sous cette avalanche, Louché ricane et nie.

— Ce sont là des mensonges, dit-il.

— Mensonges, lui crie dans un langage pittoresque l'un des témoins outré, tu ne peux pas dire le contraire. Tu as dit un jour que tu voulais tuer ton enfant.

Et c'est plus encore le procès du père sournois et malfaisant que font ces témoins que celui de la jeune mère criminelle qui, certes, est dénuée de tout sentiment maternel mais que l'on sent avoir obéi à l'ascendant terrible de son mari.

LE VERDICT

Et la tâche est rude pour Me Delmotte, qui doit, après son confrère Me Fengey, plaidant pour la femme Louché, répondre au sévère réquisitoire de M. l'avocat général Fontanges, et aux témoignages si accablants pour Louché.

A l'honneur des deux jeunes et vaillants défenseurs, disons qu'ils ont mis tout leur cœur et tout leur talent à défendre cette double cause si difficilement défendable.

Et lorsque le jury, ayant délibéré, rentre en séance, il rapporte un verdict affirmatif sur l'assassinat en écartant toutefois la préméditation. En ce qui concerne Louché, le verdict est également affirmatif sur la complicité.

Ce qui fait que **Louise Guedat, femme Louché, est condamnée à huit ans de réclusion, et Camille Louché à huit ans de travaux forcés.**

R. J.

Le procès de Colmar

L'INTERROGATOIRE DU DOCTEUR RICKLIN, L'UN DES INCULPÉS

L'audience du procès des autonomistes à Colmar s'est ouverte hier par un interrogatoire de l'accusé Ricklin, qui déclara qu'il n'était pas un des créateurs du journal la « Zukunft » et que le « Heimatbund » avait pour but de propager les idées des autonomistes, idées nullement condamnables selon lui.

UN DOCUMENT IMPORTANT

Et nous voilà en face d'un document important. La lettre écrite par le docteur Ricklin à M. Riehl, dont on connaît le rôle d'agent provocateur, avoue Me Jaeglé. Je voudrais...

Le président. — Taisez-vous ou déposez des conclusions.

Me Berthon. — Nous voudrions que cette lettre soit lue d'après l'original et non d'après une copie.

Le président passe outre, car dans le volumineux dossier il sera très long de retrouver l'original.

Cette lettre, dont on lit la copie, est déjà connue. Le docteur Ricklin a exposé le plan d'attaque des autonomistes au 12 mars 1928, antérieurement à la formation du « Heimatund ».

Le docteur Ricklin affirme que cette lettre n'exposait pas ses véritables opinions. « Riehl était un tout jeune homme qui me paraissait exalté. J'ai voulu le ramener tout doucement à la raison, en feignant d'abonder dans son opinion. »

Dans une seconde lettre au même Riehl, le docteur Ricklin se préoccupe d'éviter les poursuites du procureur de la République pour haute trahison, et surtout d'être envoyé à Cayenne. C'est pourquoi, dans le manifeste, le docteur Ricklin veut conserver les mots « dans le cadre de la France ». Pour ne pas éloigner les fonctionnaires de ce mouvement, dit-il, dans sa lettre, L'accusé se défend avec vigueur d'avoir voulu, en recrutant des fonctionnaires, provoquer par une désagrégation des cadres administratifs, la séparation de l'Alsace et de la France.

Nouvel incident. Le président pose des questions. Un défenseur veut lui répondre. Le président ne lui permet pas.

Le docteur Ricklin, un peu ému, se plaint : « Monsieur le Président, par vos questions vous cherchez à créer des charges contre moi ! » Puis il s'excuse d'une voix très douce, et l'on continue.

« JE SUIS UN BON FRANÇAIS ! »

Un peu plus tard, le docteur Ricklin donne lecteur de diverses lettres, après s'être défendu bien faiblement d'avoir participer à la création de la société d'éditions autonomistes « Erwinia ». Une de ces lettres a été adressée en 1919 à M. Millerand et proteste de ses sentiments de loyalisme. De ses circulaires électorales, le docteur Ricklin tire le même argument. Jamais il ne fut séparatiste. En 1923, il écrivait : « Je suis persuadé qu'une Alsace heureuse est le plus beau joyau de la République. Je suis un bon Français, assure l'accusé, mais avant tout, je suis pacifiste. »

Le président, d'un seul trait. — Tous les bons Français le sont comme vous.

L'accusé, les défenseurs, d'une seule voix : — Ah ! merci, Monsieur le Président.

La salle s'amuse franchement et le docteur Ricklin soulève de nouveaux rires par de nouvelles déclarations : « Je parlerai huit jours s'il le faut, mais je ne me tairai pas. Je suis une tête carrée. On m'appellait le lion de Sundgau autrefois, mais j'étais un autre type que maintenant. »

« JE N'AI JAMAIS, DEPUIS L'ARMISTICE, ÉCRIT UNE LETTRE EN ALLEMAGNE. »

L'après-midi, à la reprise de l'audience, on parle de l'autonomie, qui n'est pas encore considérée comme un délit, selon Me Berthon, puisque le Gouvernement vient seulement de déposer un projet de loi réprimant les menées autonomistes.

L'interrogatoire va être terminé.

Me Feillet, avocat du barreau de Quimper, veut poser une question.

— Si le docteur Ricklin eut été sollicité pour servir les intérêts de l'Allemagne, qu'aurait-il fait ?

L'inculpé répond : « Je n'aurais pas fait un mouvement, pas une démarche. Je vais plus loin : Que l'Allemagne ait versé le l'argent pour soutenir le mouvement, c'eut été de l'argent jeté par la fenêtre ; je n'ai jamais, depuis l'armistice, écrit une lettre en Allemagne, pas même à mon ami le chancelier Wirth, que je savais pourtant partisan d'une union franco-allemande.

Me Feillet. — Le procès est jugé, c'en est enfin terminé.

Le docteur Ricklin a parlé pendant quatre audiences.

LE DEUXIÈME INCULPÉ, PAUL SCHALL, EST ENTENDU

Deuxième inculpé Paul Schall se lève, c'est un jeune homme. Les cheveux châtains en désordre, le visage rasé, la lèvre moqueuse, le regard vif derrière le cristal des lunettes à montures d'écailles. Paul Schall fut gérant de journaux pornographiques et condamné.

Me Berthon, Mme Bovary aussi fut condamnée.

Le président : laissez Mme Bovary tranquille (rires).

En dialecte, Schall explique qu'il fut, pendant la guerre congédié de l'Ecole des Beaux-Arts pour ses sentiments francophiles et s'étonne qu'on en ait point parlé.

Il fut un des fondateurs de la Zukunft, créée avec des fonds de source pure, provenant de personnalités très en vue.

Le Président : Ces personnes qu'elles sont-elles ?

Schall : permettez-moi de me taire.

Le Président : c'est votre droit.

L'accusé expose ensuite la politique de la « Zukunft », « nettement alsacienne et pas du tout séparatiste » puis l'audience est levée.

ASSASSINÉE PAR DES CAMBRIOLEURS

Hier matin, on a trouvé morte dans son lit, étouffée, Mme veuve Lemoine, âgée de 68 ans, propriétaire de l'immeuble qu'elle habite, 5, rue Toussaint-Féron.

Des premières constatations faites par le commissaire de police du quartier de la Maison-Blanche, il résulte que des malfaiteurs se sont introduits, la nuit, dans le logement situé au premier étage, en se servant d'une échelle. Ils ont brisé un carreau et ouvert la fenêtre. Tous les meubles ont été fouillés

M. Benoit, directeur de la police judiciaire et le service de l'identité judiciaire, se sont rendus sur les lieux.

Le vol est le mobile du crime.

Mort dramatique près de Cambrai d'un mécanicien originaire de Lens

Heurté à la tête par un pont il décéda sur sa locomotive

M. Marius Jolibois, mécanicien et M. Emile Carpentier, chauffeur, quittaient à 23 heures, la gare de Laon pour conduire un train de marchandises à Somain.

Entre les gares d'Escaudœuvres et d'Iwuy, vers 3 h. 30 du matin, M. Jolibois monta sur le tender pour prendre des briquettes.

Au même instant, M. Carpentier entendit un bruit sourd ; il se retourna et constata que son camarade avait heurté de la tête le pont qui se trouve au kilomètre 212 et gisait inanimé sur le tender.

Il actionna aussitôt le sifflet de la locomotive et le train stoppa.

Conducteur et serre-frein accoururent et on se rendit compte que Jolibois avait cessé de vivre ; le train reprit alors sa marche jusque **Lourches**, où le cadavre de la victime fut déposé.

M. Marius Jolibois était âgé de 35 ans ; il était originaire de **Lens** et domicilié à **Avion**, rue Voltaire. Il laisse une veuve et un enfant.

Après les formalités d'usage, le corps a été transporté à Avion.

Une manifestation chez les instituteurs du Nord

LA REMISE OFFICIELLE DES RÉCOMPENSES A EU LIEU HIER A LILLE SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. HUDELO, PRÉFET DU NORD.

Dans la coquette salle des fêtes de l'école supérieure Jean Macé, à Lille, joliment décorée de plantes vertes, s'est déroulée hier jeudi, à 15 heures, une cérémonie très impressionnante, quoique très simple, au cours de laquelle ont été remise les médailles d'argent décernées aux instituteurs et institutrices en 1927. Les lauréats et de nombreux délégués se pressaient dans la salle. La cérémonie était présidée par M. le Préfet du Nord, entouré de M. le Recteur, de M. Da Costa, inspecteur d'Académie ; M. Chevin, directeur du Cabinet du Préfet ; Mme la Directrice et M. le Directeur des écoles normales ; Mme Vielledent, inspectrice des écoles maternelles ; MM. les Inspecteurs primaires.

LES DISCOURS

M. le Recteur et M. le Préfet distribuèrent médailles et diplômes en félicitant les lauréats, au milieu des chaleureux applaudissements de l'Assemblée.

M. DA COSTA, Inspecteur d'Académie, dans une allocution familière et spirituelle qui fut plusieurs fois interrompue par les applaudissements, remercie M. le Préfet pour l'appui bienveillant qu'il ne cesse de donner, pour les nombreux témoignages de sympathie qu'il réserve aux instituteurs et institutrices de l'enseignement laïque. M. Da Costa rappelle que grâce aux multiples interventions de M. le Préfet la plupart des communes du Nord on sensiblement augmenté les indemnités de logement au personnel enseignant. « Les instituteurs du Nord, dit-il, en terminant, garderont un reconnaissant souvenir du geste généreux que M. le Préfet a bien voulu faire en accordant à l'œuvre antituberculeuse des instituteurs une subvention de 13.000 francs sur la souscription générale qui vient d'avoir un si beau succès ».

M. LE PREFET se dit heureux de présider cette fête familiale ; il félicite les instituteurs qui ont été d'acifs et d'ardents propagandistes dans l'œuvre de lutte entreprise contre la tuberculose. « L'empressement des habitants du Nord est d'ailleurs le fruit et la récompense de l'éducation excellente donnée dans les écoles laïques au point de vue de l'organisation de la solidarité humaine ».

M. le Préfet félicite les instituteurs des efforts constants qu'ils font pour perfectionner l'enseignement public. « Cette volonté tenace de maintenir le niveau de l'enseignement laïque et la perfection de ses méthodes est la meilleure défense qui puisse arrêter les efforts de ses adversaires et la plus sûre garantie de son avenir ».

M. LE RECTEUR exprime ses félicitations aux instituteurs lauréats, « élite de l'enseignement primaire ».

« Vous êtes, dit-il, presque à la fin d'une longue carrière et vous pouvez avec orgueil vous rappeler le dur labeur que vous avez fourni et être fiers de l'exemple que vous laissez à ceux qui vont vous succéder dans vos classes ».

M. le Recteur rappelle toute la complexité de la tâche de l'instituteur. « Alors que l'enseignement primaire était encore mal affermi et en but à de nombreuses attaques ouvertes ou sournoises, l'insuffisance de traitement, l'installation antihygiénique des classes surchargées d'élèves où il fallait crier pour se faire entendre et je ne sais par quel miracle se faire obéir.

» L'amélioration de l'organisation scolaire maintenant qu'on ne discute plus la nécessité de l'enseignement élémentaire n'a pas diminué la tâche des maîtres, bien au contraire, et tous les problèmes posés en matière d'enseignement et d'éducation publiquesont loin d'être résolus »

Et M. le Recteur termine son allocution charmante par ces mots : « Les vieux souvenirs du passé vous rendront plus chère cette médaille que l'Etat me charge de vous remettre. Elle est le témoignage de luttes, d'efforts, mais aussi de la victoire, la victoire sur l'ignorance, la victoire du progrès ».

M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur à Lille

M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, est arrivé « incognito » hier à Lille par le rapide de 13 heures. Il a été reçu sur le quai de la gare par M. Hudelo, préfet du Nord et M. le docteur Lambret, ami personnel du ministre.

Sur la place une discrète surveillance était organisée par MM. Caré, commissaire central, Piaccentini, officier de paix, Rossel, commissaire spécial.

Une interview

Nous avons pu nous entretenir quelques instants avec le ministre et très aimablement il nous a dit qu'il était heureux de constater l'état satisfaisant de son fils, en traitement dans la clinique, à la suite d'une chute qui lui a démis l'épaule.

A la question que nous lui avons posée, concernant les élections, M. Sarraut nous a déclaré en outre qu'il était on ne peut plus satisfait du résultat obtenu dimanche dernier. « La nouvelle Chambre, dit-il, ne pourra que soutenir M. Poincaré dans son œuvre et lui permettre d'appliquer le programme de réformes développé par lui dans son discours de Carcassonne ».

A 16 h. 25, M. A. Sarraut reprenait en gare de Lille, le rapide de Paris.

Des recéleurs d'autos volées dans notre région sont jugés en Belgique

En novembre dernier le tribunal correctionnel d'Audenarde condamnait, ainsi que nous l'avons dit, plusieurs individus qui avaient recélé ou acheté des automobiles volées dans la région de **Lille-Roubaix-Tourcoing.**

Decroix-Allard, hôtelier à Orroir (Mont de l'Enclus), avait été condamnés à quarante mois d'emprisonnement et à 3.600 francs d'amende, avec arrestation immédiate. Comme il n'était pas à l'audience le jour du prononcé du jugement, il put prendre la fuite et se mettre en sécurité au delà de la frontière. Jules Van Dyck, garagiste à Anvers, fut également condamné du même chef de recel à un emprisonnement de seize mois et à 2.000 fr. d'amende, pour avoir acheté quatre voitures volées ou recélées Son arrestation ne fut pas ordonnée. Tous deux furent condamnés à payer solidairement aux parties civiles la somme de 172.000 francs de dommages-intérêts, valeur des voitures recélées.

La durée de la contrainte par corps fut fixée à 6 mois pour le premier et à 1 mois pour le second, en cas de non paiement des dommages-intérêts.

Les deux condamnés et les parties civiles interjetèrent appel de ce jugement et la Cour d'appel de Gand vient de confirmer purement et simplement le jugement d'Audenarde. L'arrêt est contradictoire pour Van Dyck, qui a comparu à l'audience et par défaut contre Decroix, qui serait, paraît-il, réfugié en Amérique.

Le fisc avait poursuivi le nommé De Vloo, originaire d'Halluin, le voleur des autos recelées et qui les avait introduites en fraude en Belgique. Par défaut, De Vloo avait été condamné à huit mois de prison et à payer au Ministre des Finances la somme de 519.360 fr. Decroix et Van Dyck, qui avaient également été mis en cause par le fisc, avaient été acquittés par le Tribunal d'Audenarde Le fisc avait interjeté appel également de ce jugement. Cette affaire fut, en même temps que la principale, appelée devant la Cour. La Cour a remis son arrêt au samedi 5 mai.

Les obsèques du doyen des typographes de France

Hier matin, à 9 heures, ont eu lieu à Saint-Omer, les obsèques de M. Bertin Grincourt, typographe, décoré de la médaille d'or du travail, de la médaille de la valeur militaire d'Italie, de la médaille de la guerre d'Italie et de la médaille coloniale, décédé dans sa 94e année.

M. Bertin Grincourt pouvait être considéré comme vraisemblablement le doyen des typographes de France. Entré dans la corporation à l'âge de 13 ans, il ne l'avait quitté qu'il y a deux ans à la suite d'un fâcheux accident dont il fut victime en regagnant son domicile, son travail terminé.

Aux funérailles, dans la nombreuse assistance, on remarquait : M. Taillez, maire ; MM. Bataille et Cordonnier, conseillers municipaux ; MM. les administrateurs de l' « Indépendant », etc... A l'ancienne porte d'Arras, avant la dislocation du cortège, notre confrère M. Lavoine, adressa un adieu touchant au regretté camarade disparu.

Importante réunion de l'association des grands ports français

L'Association des grands ports français vient de tenir sa réunion mensuelle, sous la présidence de M. Charles Chaumet, sénateur, ancien ministre. Elle a abordé l'examen des diverses questions que soulève d'aménagement des ports maritimes pour répondre aux besoins éventuels du trafic par la voie aérienne.

L'assemblée a adopté à l'unanimité, un vu demandant :

« 1° Que dans les programmes d'extension et d'amélioration de nos principaux ports soient prévus, dès maintenant, les travaux nécessaires pour assurer la liaison par la voie aérienne de ces établissements maritimes tant avec l'Europe qu'avec les autres continents ;

2° Que la gestion des hydroaéroports soit confiée aux organismes qui ont déjà la charge de l'administration des ports maritimes proprement dits. »

D'autre part, l'Association des grands ports français a demandé que les Chambres de Commerce Maritimes et les Conseils d'administration des ports autonomes soient représentés au sein de la Commission interministérielle qui est chargée, sous la présidence de M. l'Inspecteur général Kauffmann, d'étudier la question de l'intégration des ports aériens dans la circonscription des ports maritimes.

MANIFESTANTS DU PREMIER MAI CONDAMNÉS A PARIS

Les tribunaux correctionnels parisiens ont condamnés hier après-midi, les manifestants communistes arrêtés dans la journée du 1er Mai dernier. La 11e Chambre a condamné : Kléber Willems, 19 ans et Lucie Ferron, 18 ans, manœuvres, inculpés d'outrage aux agents, à huit jours avec sursis. La 13e Chambre a condamné pour port d'armes prohibées, deux manœuvres : Louis Gérard, à 15 jours de prison sans sursis et Paul Gougis, à 1 mois de prison avec sursis.

UN BIJOUTIER DISPARU AVEC 1.700.000 FRANCS DE JOYAUX

Le commissaire de police du quartier du Faubourg Montmartre, M. Priollet, vient d'ouvrir une enquête à la suite de la disparition du commerçant en bijoux, M. Adolphe Israelowitz, établi rue Buffault.

Le 30 avril dernier, ce commerçant remettait à un négociant en bijoux, M. Cariciel, demeurant également rue Buffault, un chèque de 110.000 fr. en paiement de plusieurs bijoux de valeur. Quelques jours plus tard, M Cariciel présentait à l'encaissement le chèque, mais celui-ci lui fut retourné impayé, la provision du tireur ne dépassant pas 600 fr. Prix d'inquiétude, il se rendit chez Israelowitz et là apprit que ce dernier était parti pour une destination inconnue.

Une plainte fut alors déposée. L'enquête ouverte a déjà permis de savoir qu'Israelowitz s'était fait remettre à la fin du mois dernier par différents commerçants, des joyaux, colliers, bracelets, broches, des pierres précieuses, deux colliers de perles, etc., le tout représentant 1.700.000 francs. A la plainte de M. Cariciel sont déjà venues s'en ajouter plusieurs autres.

Israelowitz était originaire de Bruxelles.

La Politique régionale

UNION DES RÉPUBLICAINS DE GAUCHE

CE NOUVEAU PARTI ÉTABLIT SON PROGRAMME

Le nouveau parti politique en formation dans le Nord « L'Union des Républicains de gauche » nous communique :

« Après avoir établi les statuts du nouveau groupement départemental, la Commission chargée d'établir le programme s'est réunie hier soir sous la présidence de M. Balavoine.

» Ce programme qui sera incessamment soumis à l'assemblée générale, en même mps que les statuts, définit les buts généraux poursuivis par l'Union départementale des Républicains de gauche tant au point de vue extérieur qu'au point de vue intérieur. Il traduit de la manière la plus nette les aspirations des républicains laïques et sociaux.

» Nul doute qu'il ralliera l'adhésion des groupements du département, qui veulent participer au regroupement des forces républicaines aujourd'hui éparses.

» Il est rappelé que l'assemblée générale devant se tenir à Lille bientôt, les groupements à programme laïque et social, ou les personnes qui désirent constituer un groupe de ce genre, sont priés de s'adresser sans tarder au Président du bureau provisoire, M. Balavoine, 211, boulevard de la Liberté, à Lille. »

Le Bureau Provisoire : MM. BALAVOINE, président ; DESJARDINS et HERLEMONT, vice-présidents ; Maurice OLIVIER, secrétaire ; CAULLERY, COVILLERS, DE RYCKE, LACOURT, MALAQUIN, DUSOL, PANIEN, TANCHE, membres.

UNE REPONSE

D'autre part, sous ce titre « Réponse à la Dépêche », M. Balavoine, président du Bureau provisoire de ce nouveau Parti nous communique, avec prière d'insérer, la note suivante :

« Le journal « La Dépêche » d'hier matin, annonce à ses lecteurs que notre parti appartient à la « catégorie des mort-nés » auxquels on ne donne pas de nom à l'état civil. »

» C'est là un défi aux républicains laïques qu'il appartient de relever !

» Sans doute ne peut plaire à « La Dépêche » la reconstitution d'un groupement qui rappelle, par certains côtés, l'ancienne Fédération républicaine, dont « La Dépêche » a souvent salué avec joie la dissociation qu'elle avait su hablement provoquer. « La Dépêche » s'accomodait fort bien d'un état de choses qui lui donnait tous les avantages. Faisons un peu d'histoire :

» En 1919, la Fédération Républicaine, avec une moyenne de 130.000 voix avait 8 députés élus. L'Entente, avec une moyenne de 90.000 voix, en avait 5.

En 1924, la Fédération Républicaine, avec une moyenne de 110.000 voix, conservait 5 élus. L'Entente, avec une moyenne de 100.000 voix, gardait ses 5 élus.

» En 1928, la Fédération Républicaine s'est presque évanouie. Les succès de l'Entente, par contre, furent impressionnants : elle double nour le moins le nombre de ses élus. Il est vrai que, par l'habileté de ses manœuvres, elle navrint dans l'arrondissement de Lille par exemple, à imposer ses candidats, notamment MM. Nicolle, Grousseau, Drilion etc., devant qui durent s'effacer M. Conem, Crapez, Mallet, etc.

» Il faut dire que le Parti Républicain, dont la Fédération Républicaine était issue, a commis de lourdes fautes. La première en date, et non des moindres, fut l'alliance Debierre-Plichon. Dès lors, il signait son abdication.

» Le Parti Républicain commettra-t-il encore de semblables fautes ? Non. Il va se reconstituer en pleine indépendance ; il se reconstitue ; le Parti Républicain relève le défi de « La Dépêche.

» Aux Républicains de comprendre leur devoir ».

A. BALAVOINE.

DERNIÈRE HEURE

PAR NOTRE FIL SPECIAL ET PAR T.S.F.

L'émission de la rente 5 % 1928

ELLE SE FERA AU TAUX DE 455 FRANCS PAR TITRE DE 500 FRANCS

Le « Journal Officiel » publie un arrêté du Ministre des Finances fixant le prix d'émission des rentes 5 % 1928, à 91 francs par 5 fr. de rente, soit 455 francs par titre de 500 fr. de capital nominal. La souscription sera ouverte lundi prochain.

Cet arrêté édicte que les Sociétés que les souscripteurs recevront, suivant la nature des titres présentés en libération de leurs souscriptions, sont fixées par titre de 500 francs : 1° Pour les Bons du Crédit National 6 % 1922, déposés avant le 1er avril 1928 aux fins de remboursement, à 45 fr. 75 ; 2° Pour les Bons du Trésor 6 %, à trois, six et dix ans 1923 (1re série), à 59 fr. 45 ; 3° Pour les Bons du Trésor 6 % à trois, six et dix ans 1923 (2e série), à 57 francs ; 4° Pour les Obligations décennales aliénables ou inaliénables de la Défense Nationale 5 % 1919-1929, à 32 fr. (soit 6 fr. 40 par obligations de 100 francs) ; 5° Pour les Bons de la Défense Nationale à un an, à 45 francs.

Un nouveau groupe serait formé à la Chambre des Députés

Au nombre des élus nouveaux aperçus hier à la Chambre, au hasard des rencontres, signalons M. APPOURCHAUX, député du Pas-de-Calais.

En ce qui concerne la constitution des groupes politiques, des échanges de vues se poursuivent au cours de conversations particulières. Quelques membres influents de l'Alliance Démocratique sont d'avis qu'il y aurait lieu de former, au Palais-Bourbon, un groupe réunissant tous les députés adhérant à ce parti, alors que dans la précédente législature ils se trouvaient répartis en plusieurs formations : gauche indépendante, gauche républicaine démocratique, républicains de gauche.

D'autre part, il semble d'ores et déjà qu'un nombre assez important de nouveaux élus se feront inscrire au groupe de la gauche radicale, que présidait M. Morel, non réélu en Haute-Saône, et qui se constituerait sous l'égide de M. Loucheur. (Havas).

M. BRIAND VA MIEUX

Le ministère des Affaires étrangères publie le communiqué suivant, sur l'état de santé de M. Briand :

« L'état général étant encore plus satisfaisant, il ne sera plus donné de communiqué que tous les deux jours. — Docteurs MABX et EMERY professeurs WIDAL et BESANÇON. »

L'IMPORTATION DES FILMS AMÉRICAINS

A la suite de son entrevue avec M. Hays, représentant de l'industrie cinématographique américaine, M. Ed. Herriot a réuni, jeudi, au ministère de l'Instruction publique, la commission du cinéma, créée au mois de mars dernier.

Il s'agissait de régler l'importante question de l'importation des films américains. Le décret ministériel la concernant ne peut être revisé mais un meilleur aménagement du règlement élaboré par la commission peut être trouvé.

Un certain nombre de propositions ont été développées hier par la commission du cinéma, présidée par M. Lumière, et les travaux de cette dernière se poursuivent.

On va fortifier l'Alsace-Lorraine

« La France Militaire » annonce que l'administration de la guerre se propose d'entreprendre prochainement la construction d'ouvrages de fortification en Lorraine et en Alsace. Cette construction comprendra d'importants travaux de routes, voies ferrées de 60, de terrassements de béton avec des communications souterraines, etc. Les régions à fortifier seront partagées en un certain nombre de tranchées territoriales et tous les travaux d'une même tranche ressortiront à un seul et même lot dont le montant pourra atteindre une cinquantaine de millions environ.

Brillante réception des souverains afghans à Moscou

Le train du roi Amanullah, escorté depuis la station de Mojaisk par une escadrille d'avions de guerre, est arrivé à 11 euresh à la gare de Moscou. Les souverains ont été reçus aux sons de l'hymne Afghan et de « L'Internationale », MM. Tchitchérine, Kaline et Vorachilov, ainsi que les autres membres du gouvernement, les attendaient à la descente du train avec une garde d'honneur.

M. Kalinine a salué le couple royal. Mme Kollontaï a présenté à la reine une gerbe de fleurs. Le souverain a passé devant la garde d'honneur, accompagné de M. Kalinine et des membres du gouvernement soviétique. Les ont défilé devant lui sur la place de la gare.

Les assistants sont montés ensuite en automobile. Dans la première avaient pris place le souverain et M. Kalinine, dans la deuxième la reine et Mme Kollontaï. Ils se sont rendus à la résidence assignée aux souverains par le commissariat des affaires étrangères.

A 14 h., le souverain a rendu visite à M. Kalinine. Il a visité le mausolée de Lénine et le soviet de Moscou a reçu le souverain en présence du corps diplomatique. Le soir M. Kalinine a donné une réception.

Deux autos belges vont tenter la traversée de l'Afrique

Deux firmes belges feront partir le 13 mai de Bruxelles, deux voitures automobiles dont les équipages seront composés d'officiers d'active et de réserve. Ces deux voitures passeront par Alger pour effectuer ensuite la traversée du Sahara avec arrivée à Gao sur le Niger. De là les voitures gagneront Stanleyville, puis descendront jusqu'à Elisabethville où elle doivent arriver en même temps que le roi et continueront jusqu'au Cap.

LA DISPARITION D'UN CHÈQUE BARRÉ DE CINQ MILLIONS

La Sûreté générale poursuit depuis une quinzaine de jours une difficile enquête à la suite de la mystérieuse disparition dans le train postal Paris-Marseille, d'un chèque barré de cinq millions de francs, adressé par une firme parisienne, sous lettre recommandée, à une banque étrangère. Ce précieux document aurait été volé entre Paris et Macon.

D'après les renseignements qui sont parvenus rue des Saussaies, le chèque aurait été déposé le 10 avril dernier dans un bureau de poste du centre, puis dirigé, par la voie habituelle, à la gare du P.-L.-M.

C'est en cours de route, alors que le convoi roulait à 80 kilomètres à l'heure, que les postiers s'aperçurent, en consultant les bordereaux d'envoi, que la lettre chargée contenant le chèque important avait disparu du sac postal.

On croit savoir qu'une piste sérieuse aboutira rapidement à l'arrestation du voleur et de ses complices.

UN BEAU RAID DU GÉNÉRAL INSPECTEUR DE L'AÉRONAUTIQUE

Le général Hergault, inspecteur de l'Aéronautique, et son chef d'état-major, le colonel de Crozals, qui reviennent de Syrie, où ils étaient allés inspecter nos escadrilles, sont arrivés au Bourget hier à 18 heures.

Partis le 12 avril du Bourget, ils avaient atteint Constantinople en deux jours. Deux jours après l'arrivée à Constantinople, ils étaient à Alep, où ils s'étaient rendus par le train.

Partis de Constantinople mercredi matin, ils ont atterri à Budapest le soir. Ils sont repartis de Budapest hier matin, à 7 heures, et, après escale à Vienne, à Prague et à Strasbourg, ils ont atterri au Bourget à 18 heures. Ils ont couvert dans leur dernière journée les 1.600 kilomètres qui séparent Budapest de Paris, en huit heures de vol effectif.

LE DERBY ROYAL A ROME

Le Derby Royal, qui se disputait hier à Rome sur l'Hippodrome de Cappanelles (distance 2.400 mètres), a été gagné par Dervic, de l'écurie Demonte.

Le montant du prix est de 200.000 lires.

Roubaix

BUREAUX 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51). — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue.

CHAMBRE DE COMMERCE

Voici le compte rendu sommaire de la séance du 27 avril :

Communications faites au public par des groupements d'industriels. — A une question, qui lui est posée au sujet de la délibération prise sous ce titre par la Chambre de Commerce le 27 mars dernier, M. le Président répond en **affirmant que cette dél